

**QUALITÉ
D'ENTRAÎNEMENT
À LA CONDUITE****Pour la
classification
des autoécoles**

Le système de formation et d'entraînement à la conduite a fait l'objet d'une journée d'étude organisée par le Centre national de prévention et de sécurité routières. Au cours de ce colloque, il a été mis l'accent sur la qualité de l'enseignement donné aux candidats à l'obtention du permis de conduire. Dans les déclarations préliminaires, il a été expliqué que le facteur humain, notamment les conducteurs des véhicules, est à l'origine de la survenue d'une grande majorité des accidents de la route. La non-maîtrise des techniques de la conduite spécialement par la catégorie des jeunes titulaires du permis a été soulignée. Dans le but d'approfondir cette question, les services du Centre national de prévention et de sécurité routières ont commandé une recherche auprès du Laboratoire de prévention et d'ergonomie qui dépend de l'Université d'Alger. Les résultats de cette recherche ont été présentés par le docteur Bourdifa Hamou, responsable du laboratoire en question. Au cours de son intervention, l'universitaire a assuré que l'étude réalisée par son laboratoire a permis de constater l'absence d'un programme de formation unifié. Selon l'orateur, chaque agence adopte sa propre technique d'apprentissage. Sur ce point, le docteur a exhorté les pouvoirs publics à développer un manuel d'enseignement de la conduite unique et qui soit valable pour toutes les autoécoles du territoire national. Le conférencier a par ailleurs demandé la création d'un système d'évaluation et de classification des autoécoles. Ces dernières vont être classées selon la qualité de l'enseignement prodigué. Les conditions de travail des instructeurs et examinateurs ont également été mises à l'index. Aux premiers, il manque les moyens didactiques audiovisuels. Les seconds souffrent d'une énorme charge de travail. «Un examinateur qui a 80 candidats par jour est incapable de mener à bien son travail», a-t-il martelé. Par ailleurs, l'étude a démontré un déficit en diplômés pour combler le vide en communication. La même étude a aussi pris acte d'un besoin exprimé et qui consiste en la création d'un portail internet qui énumère toutes les agences d'autoécoles du pays et qui fournisse des conseils à la conduite.

L'enquête du laboratoire de l'Université d'Alger a aussi dévoilé l'existence d'un problème de compréhension. Pour les formateurs, le passage par une autoécole, c'est d'abord apprendre la culture de la conduite préventive. Pour les candidats, il s'agit tout simplement de décrocher le permis de conduire. Il a enfin été signalé que devant l'absence d'un enseignement basique de qualité, le secteur a vu l'émergence d'entreprises spécialisées qui assurent des cours d'apprentissage. Le cas d'Autoreflex a été cité en exemple dans la formation de conduite préventive et autres créneaux en rapport avec les métiers de la route.

N. M.

DECES

La famille Bouaziz parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de

Bouaziz Abderahmane survenu hier 9 juin à l'âge de 76 ans. L'enterrement a eu lieu le jour même au cimetière de Gardi.

Puisse Allah le Tout-Puissant accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.

LE SG DU SYNDICAT DES CHERCHEURS PERMANENTS TIRE LA SONNETTE D'ALARME**«La fuite des cerveaux algériens vers l'étranger se poursuit toujours»**

La fuite des cerveaux algériens vers l'étranger se poursuit. En l'espace de cinq années, ils étaient 1200 chercheurs permanents à avoir quitté l'Algérie pour s'installer dans des pays comme le Canada, la France ou les Emirats arabes unis. Le constat a été établi hier par le SG du Syndicat national des chercheurs permanents, le professeur Zoughbi Larbi.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Cette déclaration faite par le secrétaire général du Syndicat national des chercheurs permanents, une organisation syndicale affiliée à l'UGTA a eu lieu à l'occasion de la tenue de la session extraordinaire du conseil national du Syndicat des chercheurs permanents qui s'est tenue hier au siège de l'Institut national de recherche agricole sis à El Harrach. Et en guise d'illustration, ce même responsable dira que pour le seul secteur des énergies renouvelables, il a été enregistré le départ vers l'étranger d'une centaine de chercheurs.

A ce propos, M. Zoughbi a tiré la sonnette d'alarme en interpellant les pouvoirs publics sur la situation que vivent aujourd'hui les chercheurs permanents en Algérie. C'est dans ce cadre qu'il a indiqué, lors de son intervention devant les membres du conseil national que «le statut du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ne

répond pas aux attentes des chercheurs permanents». «Cette situation est à l'origine de la démobilité des chercheurs algériens qui préfèrent travailler dans d'autres pays et bénéficier de moyens et avantages meilleurs que ceux qu'ils perçoivent dans leur pays», a-t-on indiqué.

Le professeur Zoughbi ajoutera également que «le statut du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique n'est pas conforme aux aspirations des chercheurs permanents», estimant que les augmentations prévues dans la grille des salaires «ne répondent pas au minimum requis pour les compétences algériennes». Le même responsable a indiqué que le salaire mensuel des chercheurs permanents dans l'ancienne grille varie entre 35 000 DA et 65 000 DA pour le directeur de recherche. Notre interlocuteur a émis le vœu que les salaires des chercheurs permanents soient relevés dans le cadre de la nouvelle

grille et dans le cadre du nouveau projet sur les indemnités pour atteindre 140 000 DA pour le plus haut grade. Il a par ailleurs, insisté sur la «répartition juste et rationnelle de la somme de 100 milliards de dinars dégagee par les pouvoirs publics dans le cadre du programme quinquennal sur les centres et établissements de la recherche scientifique».

Cela étant, il est à rappeler qu'un rapport du Cnes publié en juillet 2005, avait fait état que sur un total de 10 000 médecins étrangers immigrés en France, plus de 7000 sont Algériens, dont 2000 dans la seule région parisienne.

Selon des estimations faites à cet effet, il en ressort un départ de quelque 71 500 diplômés algériens vers la France dans la période 1994-2006. Pour sa part, l'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE) a recensé quelque 99 000 chefs d'entreprise d'origine algérienne en Europe, dont une majorité en France. Aux Etats-Unis, la communauté algérienne, composée d'environ 18 000 personnes, compte néanmoins 3000 chercheurs et scientifiques de «très haut rang».

Le Canada est également devenu une terre d'accueil pour de nombreux cadres algériens. Ces quelques chiffres, loin d'être exhaustifs de l'exode massif des cadres et élites algériens, renseignent, si besoin est, sur l'état délétaire du pays, et la place qu'accordent nos gouvernements au savoir et à la recherche dans sa large dimension. L'Algérie qui a fait fuir ses compétences aura, aujourd'hui, à payer le prix fort pour faire appel à l'expertise étrangère, en ces moments de reconstruction tous azimuts. Il est estimé par ailleurs, que le recrutement de 100 000 étrangers qualifiés coûte à l'Afrique 4 milliards de dollars par an. Le Cnes avait avancé une perte d'au moins 40 milliards de dollars uniquement pour la période comprise entre 1992 et 1996. En somme, pour le professeur Zoughbi, «contrairement à ce qu'on dit ça et là, les chercheurs algériens installés à l'étranger ne sont pas revenus ou ne seront pas prêts à revenir tant que la situation qui prévaut dans leur secteur persiste et tant que le chercheur local fait face aux embûches professionnelles et sociales».

A. B.

**EXPORTATION DE DÉCHETS FERREUX ET NON-FERREUX
L'élaboration d'un cahier des charges bénéfique, mais...**

Plus de 230 exportateurs de déchets ferreux et non-ferreux ont reçu depuis l'année dernière des cahiers des charges fixant le cadre de leur activité. Un dispositif dont l'élaboration s'avère bénéfique même si la corporation doit s'organiser et se professionnaliser davantage et que des aspects restent à prendre en considération.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le siège de l'Agence nationale de promotion des exportations (Algex) a abrité dimanche après-midi une cérémonie de remise de cahiers des charges fixant le cadre de l'exportation des déchets ferreux et non-ferreux notamment. Présidée par le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâbou, cette cérémonie a concerné 27 exportateurs de déchets ferreux et non-ferreux, cuirs et liège. Ces opérateurs font suite aux 225 exportateurs dont 75% activant dans le commerce de déchets ferreux et non-ferreux, qui ont reçu l'année dernière des cahiers des charges similaires et qu'ils ont bien appliqués. Inscrite dans le cadre de la loi de finances 2007 et appuyée par deux textes réglementaires d'avril 2007, la mise en place de ce cahier des

charges est «une bonne chose» selon le président d'une association nationale des exportateurs de ces déchets, Noureddine Sergoua. En marge de cette cérémonie, cet exportateur s'est déclaré satisfait quant à l'élaboration de ce dispositif qui, selon lui, constitue un «début» dans le processus de réglementation et de régulation de ce type d'exportation. Dans ce contexte, un grand nombre d'exportateurs ont été régulés. En outre, ce cahier des charges oblige tout exportateur à attester du rapatriement de ses bénéfices avant de pouvoir réexporter une seconde fois. Un rapatriement qui, selon cet exportateur, a augmenté en pourcentage, passant de 20% à 80%. Cela même si Noureddine Sergoua a estimé préférable de ramener le délai rapatriement de 120 jours à 40 jours.

Toutefois, ce dispositif n'a pas empêché les vols de produits ferreux et non-ferreux de se poursuivre. Même si la traçabilité et la sécurisation de la chaîne d'exportation sont davantage renforcées, la révision du système de facturation s'impose ainsi que la nécessité de donner des «agréments» aux bascules. De même, des difficultés, d'ordre bureaucratique notamment, persistent et qu'il s'agit de rectifier de manière conjointe entre les opérations et la tutelle. Voir, Noureddine Sergoua de demander la suppression de la TVA ou tout au moins sa diminution de 17% à 7% afin de mieux encourager l'exportation de ces produits. D'autant que ces déchets coûtent de plus en plus cher, sont cotés en Bourse à travers le monde et génèrent des recettes en devises fort appréciables pour notre pays (évaluées en dizaines de millions d'euros en 2007). Comme il s'agit de mieux réguler et organiser la corporation des récupérateurs et collecteurs. En ce sens, un texte devrait être élaboré selon le ministre du Commerce, El

Hachemi Djaâbou. Ce dernier a appelé les exportateurs de ces déchets à davantage de «professionnalisation» et d'organisation. En arguant que la mission de son département ministériel n'est pas «d'entrer en guerre» contre les consommateurs ou de bloquer l'acte d'exportation. Mais plutôt d'encourager le développement des exportations, défendre les intérêts matériels et moraux des exportateurs, et aider à assainir les rangs de cette corporation et encourager son «toiletage», dans le cadre de la transparence et du respect des règles. Une préoccupation qui concerne également d'autres commerçants, tels les agences immobilières et les concessionnaires automobiles qui se doivent de respecter les règles et normes mondiales en vigueur. A ce propos, El Hachemi Djaâbou a indiqué que des textes sont en cours d'élaboration pour mieux protéger les consommateurs engagés dans des transactions immobilières et acquisitions de véhicules.

C. B.

**INAUGURATION DE LA 41^E FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER
Bouteflika visite le pavillon portugais et snobe le français**

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a inauguré, hier, en compagnie du Premier ministre portugais, Jose Socrates, en visite officielle en Algérie, la 41^e Foire internationale d'Alger qui se déroule depuis le 7 juin et durera jusqu'au 13 juin.

Une inauguration faite en un laps de temps très court, moins d'une demi-heure, durant lequel le chef de l'Etat, accompagné de quelques membres de son gouvernement, a visité quelques stands du pavillon du Portugal, pays hôte d'honneur de cette 41^e FIA. Point de déclarations, aucune allusion aux questionnements nationaux de la part du président Abdelaziz Bouteflika. Un président souriant mais au sourire parfois forcé, laissant transparaître une fatigue contenue. Mais une inauguration officielle, dans des conditions de sécurité absolue, limitée strictement au pavillon portugais et à une petite halte de convivialité, sous un chapiteau dressé devant ce pavil-

lion. Les autres pavillons, nationaux et étrangers, dont le pavillon français, n'ont pas eu l'heur de recevoir l'auguste visite présidentielle. A en croire que Abdelaziz Bouteflika a snobé,

de cette 41^e FIA, M^{me} Idrac s'attendait

à ce que le chef de l'Etat rende visite au pavillon du premier fournisseur de notre pays. Toutefois, la ministre déléguée de l'Hexagone a dû déchanter et se contenter d'une rencontre en fin d'après-midi avec le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâbou, rencontre pourtant prévue en début de matinée.

C. B.

JOURNÉE MONDIALE DES ARCHIVES**Des copies de «Sawt El Arab» remises à la télévision et la radio nationales**

La Journée mondiale des archives, coïncidant avec le 9 juin de chaque année, a été célébrée par les Archives nationales (AN) par la remise de copies des dernières archives sur l'Algérie, les enregistrements de Sawt El Arab, au ministère des Moudjahiddine, la Télévision algérienne et à la Radio nationale. La cérémonie de remise de ces documents historiques a été organisée, hier, au siège des Archives nationales à Alger. En cette occasion, Abdelmadjid Chikhi, directeur général des Archives nationales a souligné le rôle important des

archivistes dans la préservation de l'histoire et de la mémoire collective ainsi que la valorisation des archives. Abdelmadjid Chikhi rappellera dans ce sens la stratégie d'écriture de la mémoire collective entamée à travers tout le territoire national. Au plan international, le directeur général des AN évoquera les conventions qui seront signées avec plusieurs pays dont la Suède, la Danemark, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas portant sur la coopération dans le domaine des archives.

Lotfi Mérad